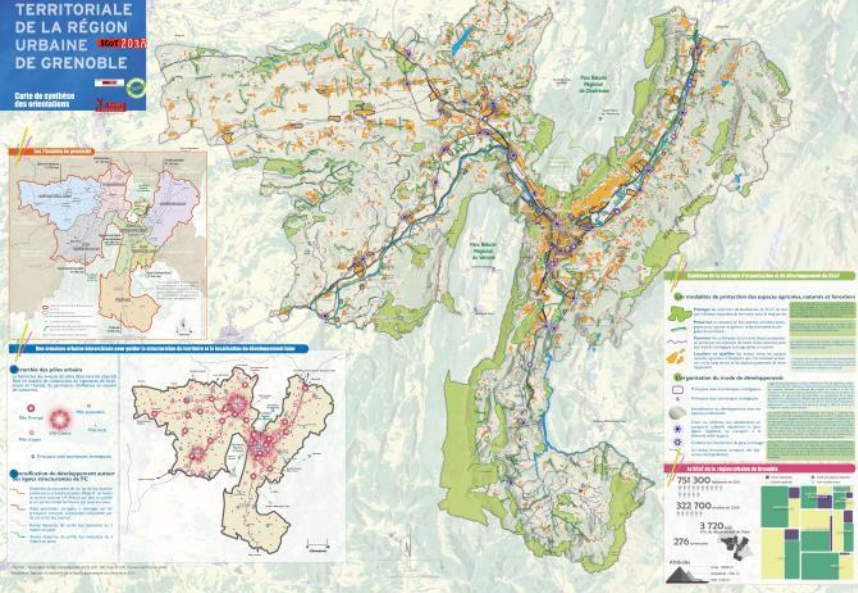




Une Commission évaluation pourquoi, comment ?

Jeudi 18 Juin 2015

Commission évaluation de l'EP SCoT RUG

Elu référent : Laurence THERY

Lieu : Grenoble – AURG

Support diffusé

Ordre du jour

1. Quelles attentes par rapport au suivi de la mise en œuvre ? Quels objectifs fixer ?

2. Travail technique engagé

3. Définition d'une feuille de route et calendrier

1. Quelles attentes par rapport au suivi de la mise en œuvre ?

- I. Rappel des principales orientations du SCoT**
- II. Rappel des obligations réglementaires**
- III. Une Commission évaluation, pour quoi faire ?**
- IV. Les objectifs : faire coïncider les attendus et obligations**



I. Philosophie générale du SCoT : organiser un espace de vie, d'entente et d'actions collectives pour un développement équilibré et polarisé, économe en espace et en énergie

Coordonner et aménager durablement le territoire pour :

- **réduire les concurrences entre secteurs,**
- **coproduire un développement plus équilibré, plus intense et plus solidaire** avec un confortement équilibré de tous les pôles urbains et ruraux

= meilleure cohérence entre localisation des emplois, de l'habitat, des commerces et des services à l'échelle de la région grenobloise + une meilleure articulation urbanisme / transport

Décisions propres à :

- **réduire la consommation d'espace** et faire des ressources naturelles des éléments forts de structuration du territoire (renverser la logique) ;
- limiter les conséquences de la périurbanisation ;
- **réduire besoins de déplacements**, consommations d'énergie, GES, exposition des populations aux pollutions et nuisances = efficacité énergétique ;
- **rééquilibrer progressivement** tous les territoires ;
- ...

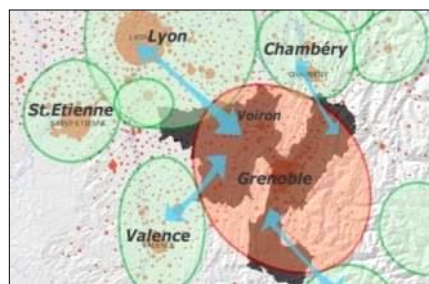


Rompre avec les tendances du passé

I. Organiser un espace de vie, d'entente et d'actions collectives

Des orientations qui portent sur les 3 échelles

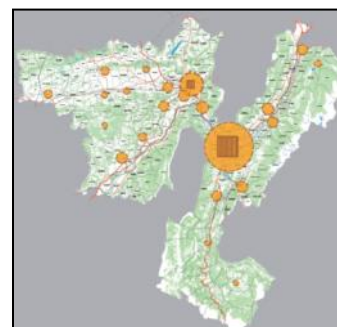
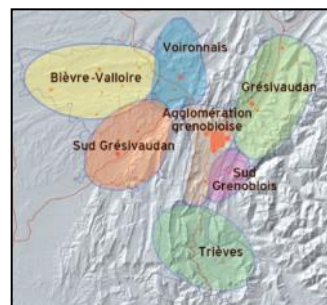
Le grand territoire



Un grand bassin pour :

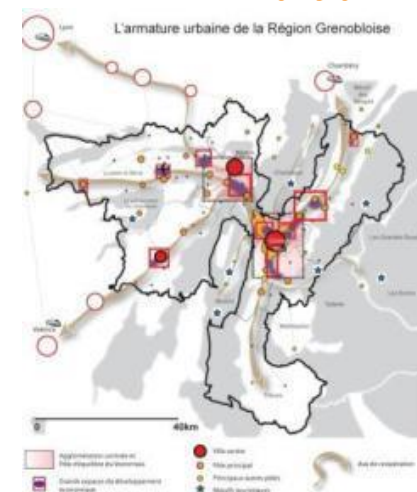
- « un territoire plus coopératif, pluriel et solidaire, une accessibilité renforcée, une économie plus innovante et diversifiée, une amélioration des équilibres sociaux et démographiques, les équipements et services les plus exceptionnels ;
- une mise en valeur de la montagne et des paysages au service de l'attractivité touristique ;
- une économie agricole et forestière plus performante ;
- une vigilance environnementale accrue pour préserver les ressources et les continuités écologiques. »

La RUG et
ses secteurs



Des secteurs pour la vie de
proximité et les activités plus
quotidiennes

Les pôles
urbains et
ruraux



Investir en priorité dans les espaces
urbains existants, pour intensifier la
ville et la rendre désirable





I. Le DOO : la déclinaison des axes stratégiques du PADD

Le Document d'orientation et d'objectifs cadre les PLU, PLUI, PDU, PLH...

Leur compatibilité s'effectue au regard du DOO : de :

- **ses orientations** : positionnement stratégique,
 - **ses objectifs** : chiffrés, spatiaux et qualitatifs,
- } s'imposent / s'apparentent à des obligations de résultats ou de moyens selon les leviers du SCoT

Boîte à outils normative du SCoT, le DOO ou « feuille de route commune » avec une inversion du regard : les espaces / ressources que l'on veut préserver, sur la base desquels s'inscrit le développement équilibré du territoire.

1. **Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles et paysagères**, la trame verte et bleue, les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole ;
2. **Améliorer les qualités du cadre de vie**, en intégrant les exigences environnementales et paysagères, de sécurité et de santé dans l'aménagement du territoire ;
3. **Conforter l'attractivité métropolitaine** selon les enjeux du développement durable ;
4. **Équilibrer et polariser le développement du territoire** pour lutter contre la périurbanisation et l'éloignement des fonctions urbaines ;
5. **Intensifier l'aménagement des espaces et renforcer la mixité urbaine** ; répondre aux besoins de tous dans le respect des enjeux du développement durable sans consommation d'espaces accrue et sans extension des limites urbanisées.

II. Rappel du cadre réglementaire du suivi de la mise en œuvre de SCoT

Selon le R122.2 du CU (décret 2005)

« Le Schéma fera l'objet d'une analyse de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de **10 ans** à compter de son approbation ».

- L'objet était de mesurer le respect par la mise en œuvre du SCoT des objectifs vis-à-vis de la protection et de la mise en valeur de l'environnement.



Deux changements issus de la loi ENE :

1. **Élargissement des domaines** d'analyse des résultats de l'application du SCoT en plus de l'environnement :
 - + transports et déplacements
 - + maîtrise de la consommation d'espaces
 - + implantation commerciale
2. La loi ramène à **6 ans le délai au terme duquel l'EP SCoT doit délibérer**, sur la base de cette analyse, sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT



« Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement [...] »

A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc. »

III. Une Commission évaluation, pour quoi faire ?

- **Composition** : 1 élu membre du bureau de l'EP SCoT élu référent de la Commission + des élus (accompagnés de leurs techniciens) représentant les secteurs du SCoT /EPCI membres de l'EP SCoT.
- **Environnement de travail : les autres Commissions du SCoT** et ex. de 1^{ers} travaux
 - **Déplacements** (L. Rémond - CAPV) >> d'un état des lieux sur les parking-relais et le covoiturage à la perspective d'élaboration d'un schéma d'échelle RUG
 - **Économie** (P. Béguery – CC le G) >> préparation de la délibération sur le protocole de foncier économique disponible / Plusieurs sujets vont être explorés : Comment densifier les zones d'activités ? Quels critères environnementaux et énergétiques dans l'aménagement des zones d'activités ?...
 - **Commerce** (R. Pinet - CCPSM)
 - **Urbanisme et habitat** (C. Garnier – Métro)
 - **Environnement** (J. Dutroncy - Métro)
- **Objectifs** : dans une logique pédagogique, d'apport transversal et de remédiation :
 - Evaluer la mise en œuvre du SCoT.
 - Aider à éclairer le fonctionnement inter-territoires de la RUG.
 - Contribuer à résoudre les problèmes issus de la mise en œuvre du SCoT.

IV. Les objectifs : faire coïncider les attendus et obligations

1. Attendus réglementaires

= pour établir un bilan à 6 ans des résultats de l'application du SCoT (à compter de la délibération d'approbation du SCoT) :

- **afin d'évaluer :**
 - **l'atteinte des objectifs**
 - **les incidences tant positives que négatives**
- **pour aider à statuer sur le maintien ou la révision partielle ou complète du SCoT.**

2. Pour suivre les évolutions et mesurer les écarts

= mesurer les évolutions en cours sur le territoire :

- **sur un certain nombre de grandes thématiques : consommation d'espace, production de logement, rééquilibrage des territoires, réduction du trafic automobile...**
- **resituer ces évolutions dans le contexte global des dynamiques à l'œuvre à l'échelle de la RUG et dans un bassin de vie plus large.**

= évaluer si les évolutions répondent aux orientations et objectifs affichés par le SCoT, mesurer les écarts éventuels.

IV. Les objectifs : faire coïncider les attendus et obligations

3. Pour faciliter la mise en œuvre

= apport d'éléments d'éclairage sur la mesures des évolutions (constat, compréhension et analyse) pour aider à **préparer les évolutions, si nécessaire:**

- **des politiques publiques d'accompagnement du SCoT,**
- **des orientations et objectifs du SCoT.**

Ce travail nécessite un travail en articulation avec le Comité syndical et les autres commissions:

- **Des remontées en Comité syndical pour faire des points d'éclairage et/ou des alertes issus des résultats de la Commission ?**
- **Une articulation entre l'EP SCoT et les principaux acteurs de la mise en œuvre** (EPCI, communes, AOTU, AOT... en fonction de leurs compétences) pour assurer l'efficacité de la démarche et le suivi des documents de planification et les projets.

2. Travail technique engagé

- I. Démarche proposée
- II. Détail des indicateurs prévus par question

I. Pour mesurer la mise en œuvre du SCoT

Examen par la Commission à la fois :

- des effets des politiques et actions développées (PLU, PLH...) pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs du SCoT,
- des effets du développement des territoires en lien avec les orientations du SCoT.

Le Comité syndical a choisi plusieurs thèmes de suivi :

- Environnement (obligatoire),
- transports et déplacements (obligatoire),
- maîtrise de la consommation d'espaces (obligatoire),
- implantation commerciale (obligatoire),
- emplois,
- logements.

Le suivi de la mise en œuvre est bâti sur la base de questions spécifiques posés aux orientations du SCoT et à son évaluation environnementale... Il ne relève pas d'une observation exhaustive des dynamiques territoriales.

I. Pour mesurer la mise en œuvre du SCoT

Voici les questions liées aux orientations fondamentales du SCoT auxquelles le suivi doit répondre pour mesurer les effets du SCoT à l'échéance de 6 ans :

- 1. Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?**
- 2. S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ?**
- 3. L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?**
- 4. Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?**
- 5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ?**
- 6. Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?**
- 7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?**

I. De quels matériaux dispose t'on ?

- Les **données disponibles aujourd'hui** reflètent les programmations de logements (urbanisme – marché immobilier privé ou public) et les choix résidentiels effectués **avant / pendant l'élaboration du SCoT**.
- Les statistiques disponibles sont contraintes :
 - ✓ Les données issues du recensement décrivent une réalité à N-3, les résultats les plus récents sont millésimés « 2011 », ils s'appuient sur une collecte de données effectuée entre 2009 et 2013.
 - ✓ Les données sur la construction décrivent une réalité à N-2 (Sitadel, logements commencés).
 - ✓ Les données permettant de suivre annuellement l'évolution de l'emploi ne sont pas exhaustives, elles n'intègrent pas l'emploi public.
 - ✓ Les données sur la consommation d'espace : l'AURG dispose de données annuelles avec la Bdd MAJIC (2009 à 2013) particulièrement fiable pour les espaces urbains, de données quinquennales avec SPOT Thema (2000 à 2015), particulièrement intéressant pour les espaces naturels et agricoles.
 - ✓ ...
- Les données de terrain issus des EPCI et PPA >> impliquant une organisation spécifique pour les récupérer et les analyser.
- Pour toutes ces raisons, réaliser un suivi systématique tous les ans n'a pas de sens, il apparaît plus pertinent de **suivre les évolutions tous les 3/4 ans**.

I. La démarche proposée pour évaluer à 6 ans la mise en œuvre du SCoT

A partir de ces 7 questions et de leurs développements :

Comment élaborer une batterie d'indicateurs clés multifonctions ?

Il ne s'agit pas d'établir un tableau de bord exhaustif mais de faire le choix d'indicateurs :

- montrant les effets de la mise en œuvre du SCoT par quantification ou qualification,
- simplifiant et synthétisant des informations, apportant des renseignements, plus en termes de comparaison que de valeur absolue,
- aidant à la diffusion d'une information accessible, ainsi qu'une **aide** à l'évaluation et à la décision.

Quels principes de base adopter ?

Les indicateurs doivent être :

- **reliés à un objectif du SCoT** et contribuer à état 0,
- peu nombreux,
- simples à appréhender par les décideurs,
- facilement mobilisables.

II. Détail des indicateurs prévus par question

Les indicateurs en caractère gras sont développés à titre d'exemple pour éclairer les questions soulevées.

II. N°1 : Comment évolue l'attractivité de la région grenobloise ?

➤ En termes d'évolution démographique

- En termes d'évolution de l'emploi
- En termes d'évolution du nombre d'étudiants
- En termes de tourisme
- En termes d'évolution de la grande accessibilité de la région grenobloise et relations avec les territoires voisins

Positionnement de la RUG par rapport à la dynamique de l'Isère, de Rhône-Alpes ou de la France en termes :

Evolution du solde naturel et solde migratoire et des entrées /sorties de la RUG

D' évolution du nombre d'emplois par fonctions (nombre de cadres des fonctions métropolitaines, emploi productif,

Du poids des jeunes de plus de 18 ans, scolarisés ou étudiants, dans la population totale, évolution des effectifs universitaires

Evolution de la grande accessibilité ferroviaire : cartographie (nombre de trains / jour) des relations accessibles au départ de Grenoble (directes ou avec une seule correspondance)

Evolution du trafic routier sur les grands axes au niveau des limites de l'aire du SCoT (en direction de Valence, de Chambéry, de Lyon, de Viennes / Roussillon, de Sud...).

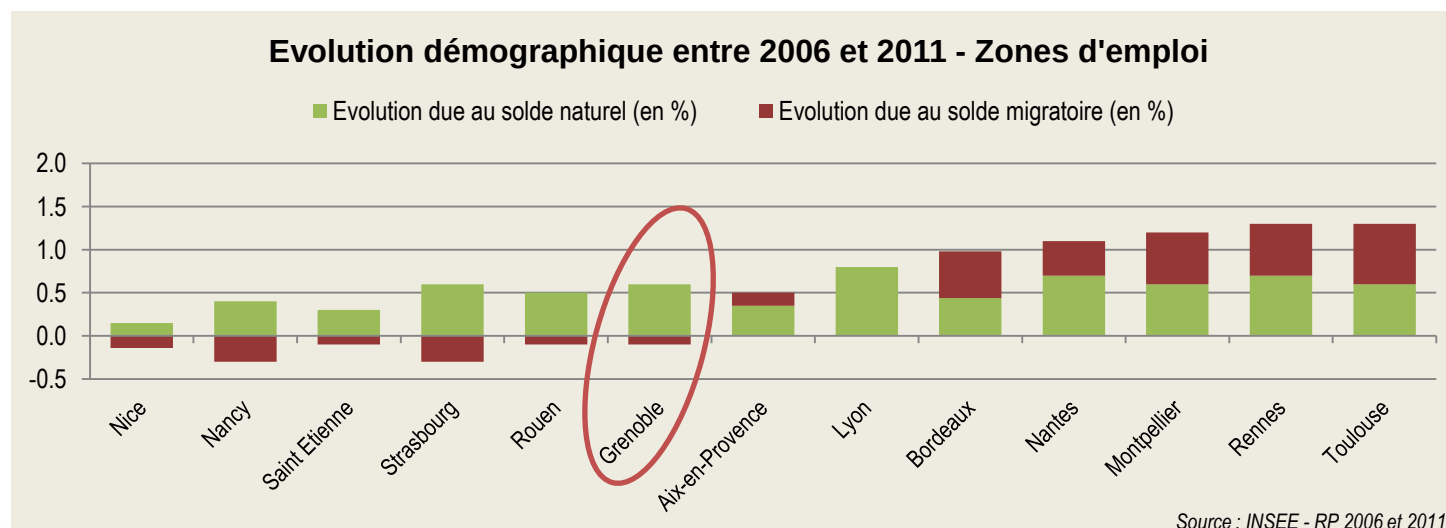
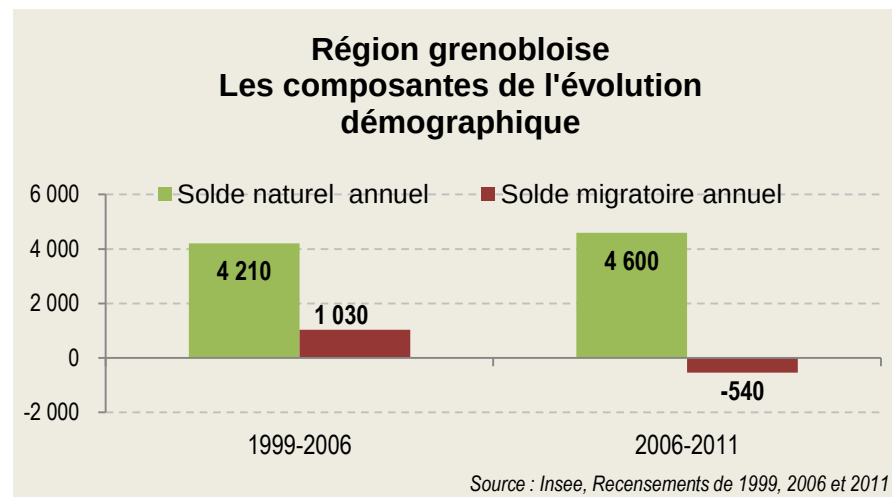
II.

Evolution du solde naturel et solde migratoire et des entrées /sorties de la RUG

- Région grenobloise : 753 000 habitants
- Une croissance démographique modérée (0,5% par an), dont le moteur est l'excédent des naissances sur les décès.

	Evolution démographique (en % par an)	
	Période 1999 - 2006	Période 2006 - 2011
Région grenobloise	0.7%	0.5%
Isère	1.0%	0.8%
Région Rhône-Alpes	0.9%	0.9%
France métropolitaine	0.7%	0.5%

Source : Insee, Recensements de 1999, 2006 et 2011



II.

N°2. S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ? (1/2)

Les questions complémentaires :

- **Quel niveau d'équilibre et de polarisation, entre les secteurs du SCoT et entre les différentes catégories de pôles du SCoT ?**
- L'offre de déplacements contribue-t-elle au rééquilibrage des territoires ?
- Quelle évolution des émissions de gaz à effet de serre ?

Répartition et évolution de la population entre les secteurs du SCoT et entre les différentes catégories de pôles du SCoT

Répartition et évolution de la construction de logement, notamment dans les espaces préférentiels

Répartition et évolution de l'emploi, du rôle des zones dédiées et du tissu urbain existant, du ratio emplois/actifs

Répartition et évolution des m² de surface commerciale, et part des projets réalisés dans les espaces urbains centraux

Répartition et évolution des équipements et services

Typologie des nouvelles constructions (collectif, individuel, intermédiaire et niveau de densité) dans les espaces préférentiels du développement et dans les périmètres de densités minimums autour des gares et des axes TC

II.

N°2. S'oriente-t-on vers un rééquilibrage de la localisation de l'activité et de l'habitat entre les pôles et les secteurs de la région grenobloise ? (2/2)

Les questions complémentaires :

- Quel niveau d'équilibre et de polarisation ?
- L'offre de déplacements contribue-t-elle au rééquilibrage des territoires ?
- Quelle évolution des émissions de gaz à effet de serre ?

Offre TC : nombre d'allers/retours par jour de semaine "petites vacances scolaires" sur les principales liaisons "métropolitaines"

Offre routière : localisation des principaux projets routiers réalisés au cours d'une période

Volume et évolution du trafic automobile sur quelques grandes coupures significative

Taux de motorisation et évolutions

Volume et évolution de la fréquentation des réseaux de transports en commun

Evolution de la consommation énergétique globale du territoire : part du résidentiel, du transport, de l'industrie, du tertiaire, de l'agriculture

Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activités et géographique), suivi supposant d'affiner la modélisation réalisée lors de l'élaboration du SCoT

Evolution de la production d'énergie renouvelable dans les secteurs SCoT et part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie.

II.

Répartition et évolution de la population entre les secteurs du SCoT et entre les différentes catégories de pôles du SCoT

- Entre 2006 et 2011, la région grenobloise a gagné en moyenne **4 070 habitants chaque année** : 1 300 dans l'agglomération (32%), 1 200 dans la Bièvre (29%), 715 dans le Grésivaudan (17%).

	Population 2011	Evolution annuelle moyenne (en %)		Evolution annuelle moyenne (en valeur)	
		Période 1999 - 2006	Période 2006 - 2011	Période 1999 - 2006	Période 2006 - 2011
Agglomération grenobloise	437 236	0.3%	0.3%	1 208	1 285
Bièvre Valloire	72 519	1.9%	1.7%	1 164	1 190
Grésivaudan	98 290	1.4%	0.7%	1 291	715
Sud Grésivaudan	43 781	1.5%	0.9%	598	402
Voironnais	91 154	0.9%	0.4%	803	350
Trièves	9 646	2.2%	1.4%	185	129
Région urbaine grenobloise	752 626	0.7%	0.5%	5 249	4 070

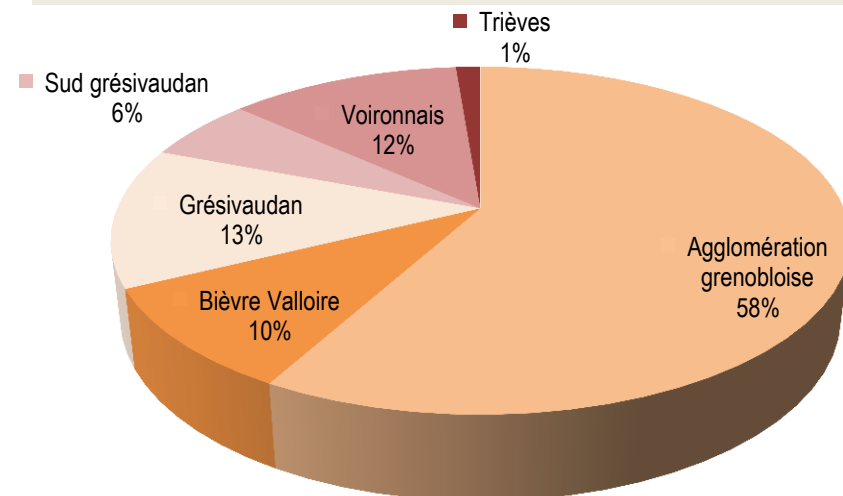
Source : INSEE, Recensements de 1999, 2006 et 2011

Répartition de la croissance démographique 2006-2011 et 2011 dans la RUG >> diapo suivante

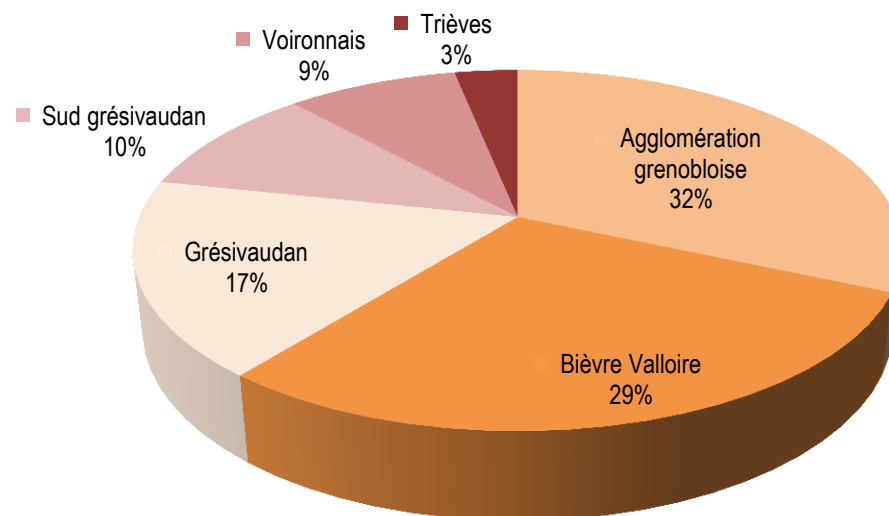
II.

Répartition et évolution de la population entre les secteurs du SCoT et entre les différentes catégories de pôles du SCoT

Répartition de la population dans la RUG en 2011



Répartition de la croissance démographique 2006-2011 dans la RUG



II. Pour les questions n°3 et n°4...

3. L'offre de logement permet-elle de répondre aux besoins d'habitat et de contribuer à une plus grande mixité sociale ?

- Quelle réponse de l'offre de logement à la demande ?
- Quelle réponse à la demande en logement abordable ?

Evolution du taux de logement locatif social

Evolution du nombre de logements sociaux

Suivi des prix immobiliers et fonciers

4. Quel est le niveau d'intensification de l'aménagement de l'espace ?

- Quelle est l'évolution de la localisation de la construction neuve et des projets d'aménagement ?
- Quel niveau d'intensification urbaine dans les pôles ?

Part de la construction accueillie dans une logique de « renouvellement urbain » et dans une logique « d'extension urbaine ».

Localisation des nouvelles constructions

% des logements construits en groupé/intermédiaire/collectif

Superficie moyenne par type de logement

Densité minimale des opérations nouvelles dans périmètres TC inclus dans les espaces préférentiels de développement des villes centre, pôles principaux et pôles d'appui

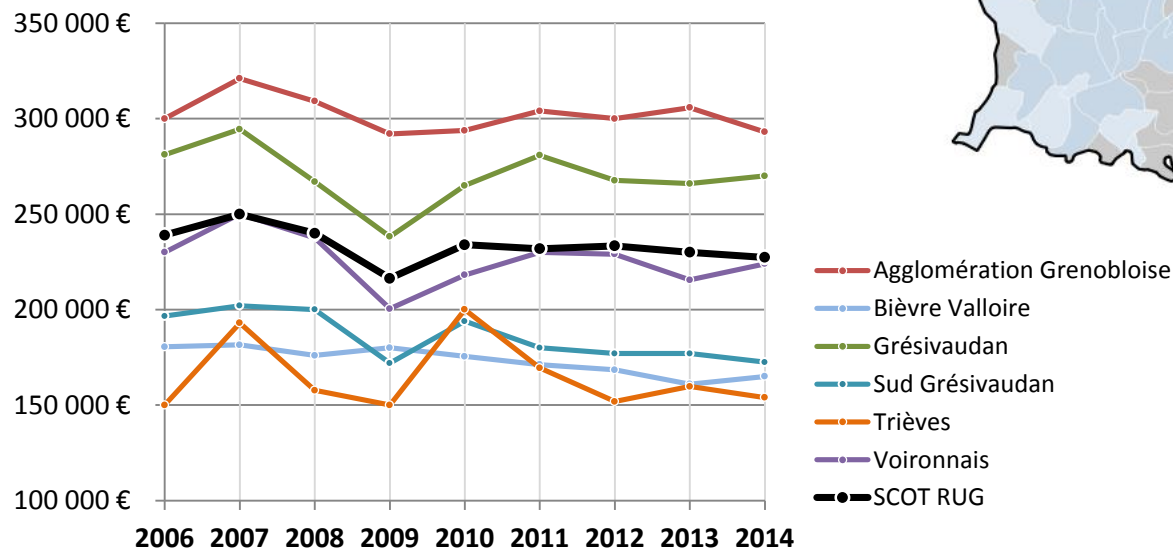
Indicateur et cartographie des espaces urbains non bâtis des PLU

II. Suivi des prix immobiliers et fonciers

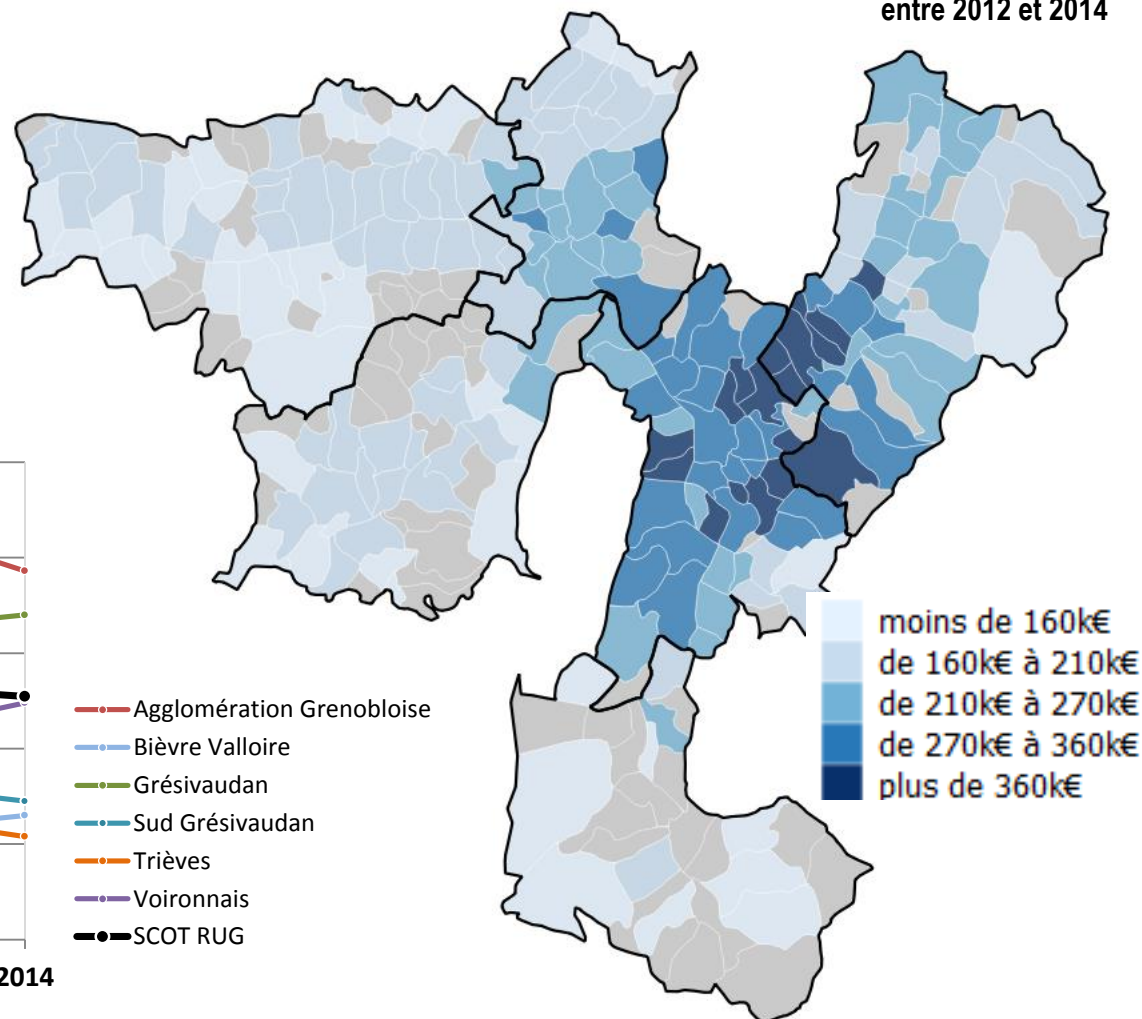
>> Le marché de l'individuel ancien

COEUR D'AGGLOMERATION	312 000 €
VILLE CENTRE	244 400 €
POLE PRINCIPAL	223 300 €
POLE D'APPUI	240 000 €
POLE SECONDAIRE	240 000 €
POLE LOCAL	180 000 €

Evolution du prix médian des maisons anciennes



Prix médian des maisons anciennes
entre 2012 et 2014

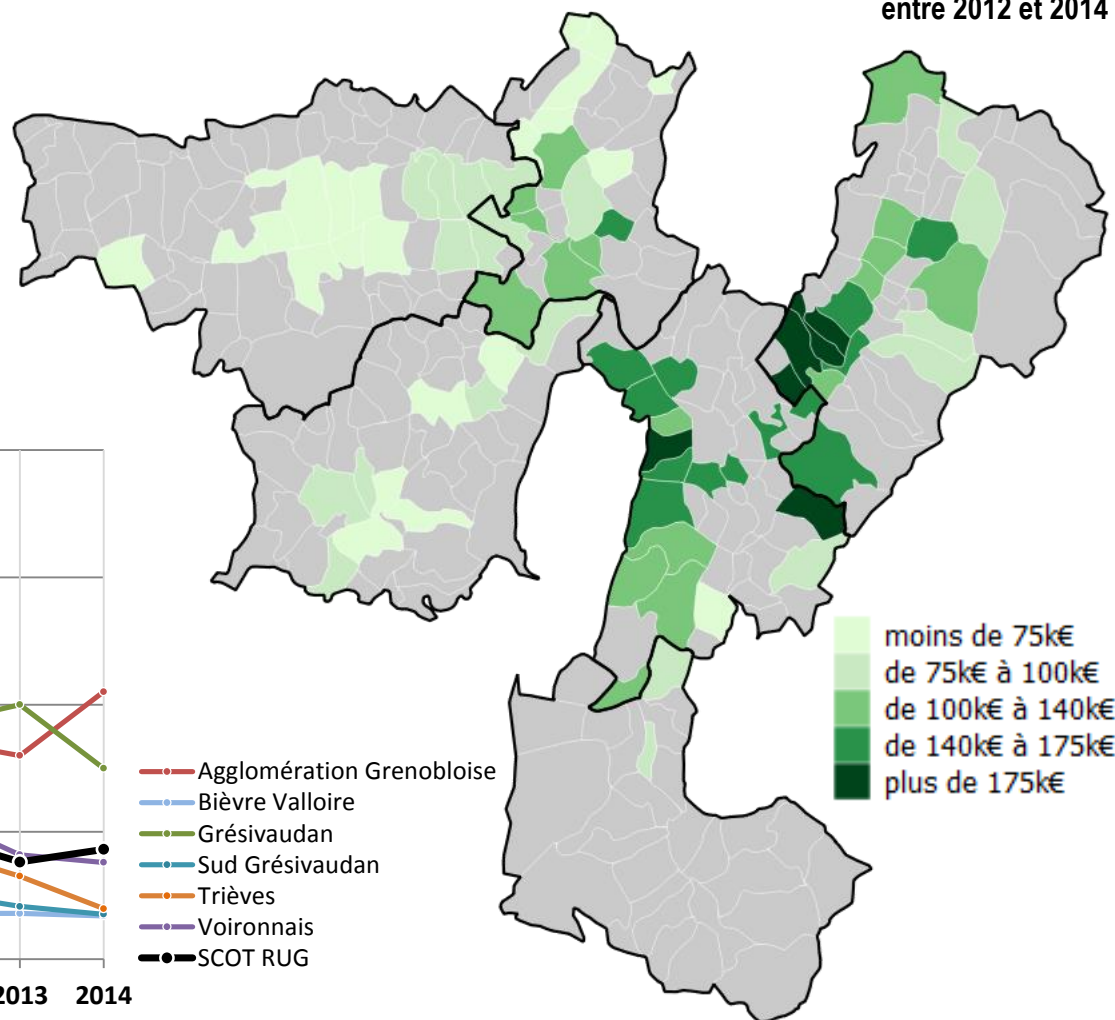
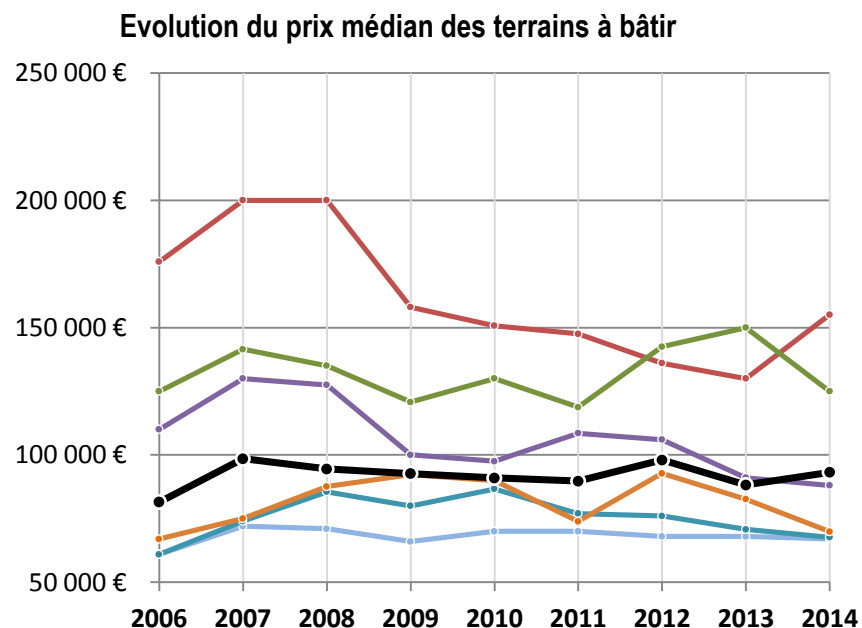


II. Suivi des prix immobiliers et fonciers

>> Le marché des terrains à bâtir

COEUR D'AGGLOMERATION	145 000 €
VILLE CENTRE	98 300 €
POLE PRINCIPAL	100 000 €
POLE D'APPUI	110 000 €
POLE SECONDAIRE	100 000 €
POLE LOCAL	70 000 €

Prix médian des terrains à bâtir
entre 2012 et 2014

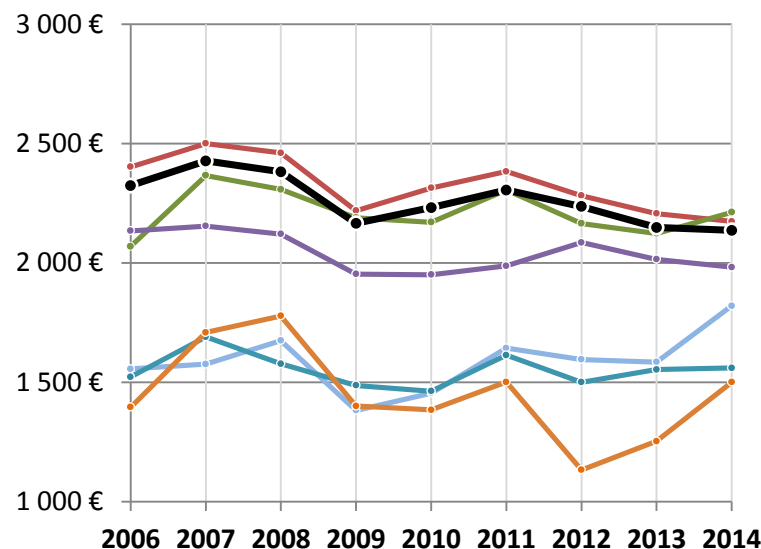


II. Suivi des prix immobiliers et fonciers

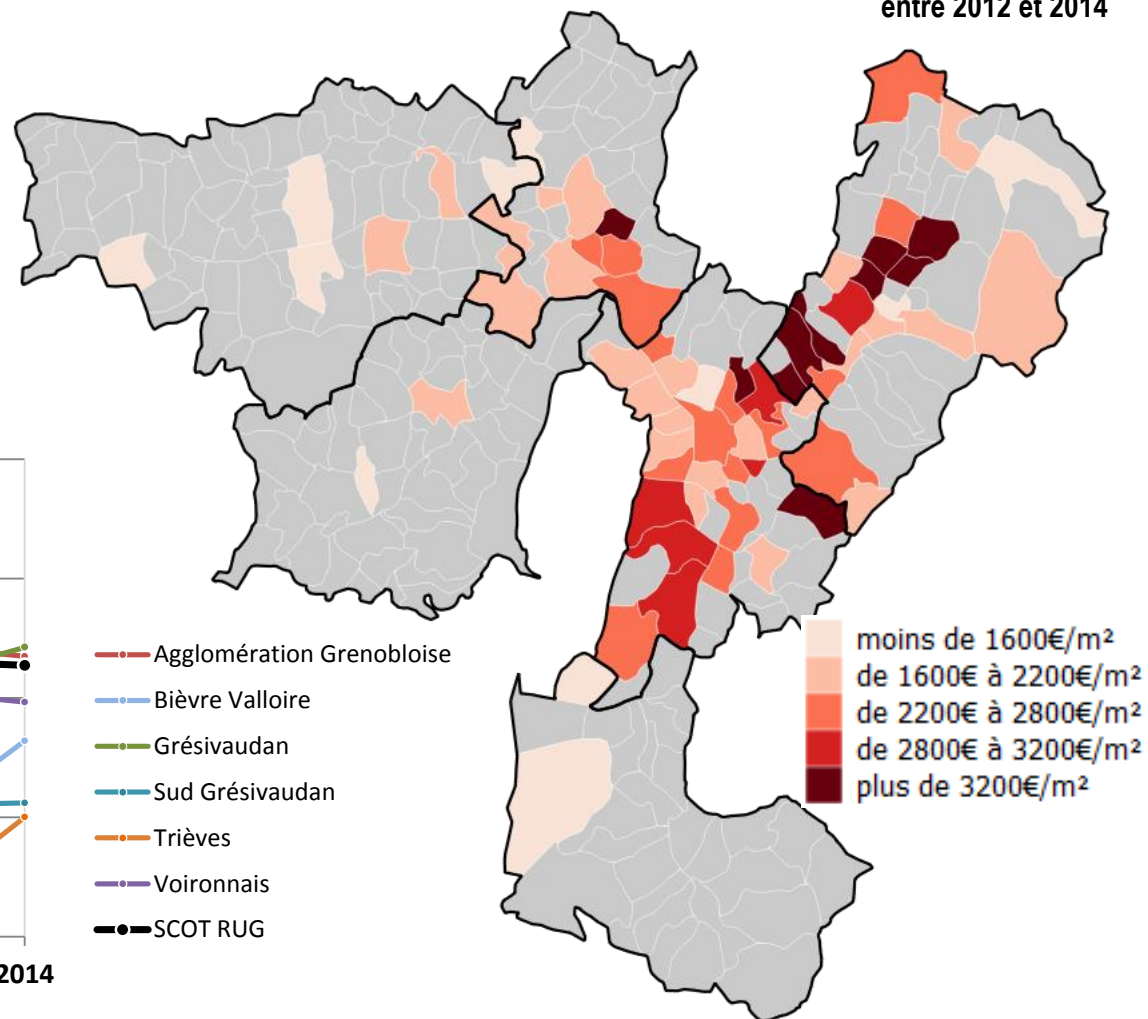
>> Le marché du collectif ancien

COEUR D'AGGLOMERATION	2 130 €
VILLE CENTRE	2 180 €
POLE PRINCIPAL	1 930 €
POLE D'APPUI	2 290 €
POLE SECONDAIRE	2 890 €
POLE LOCAL	1 890 €

Evolution du prix médian des appartements anciens



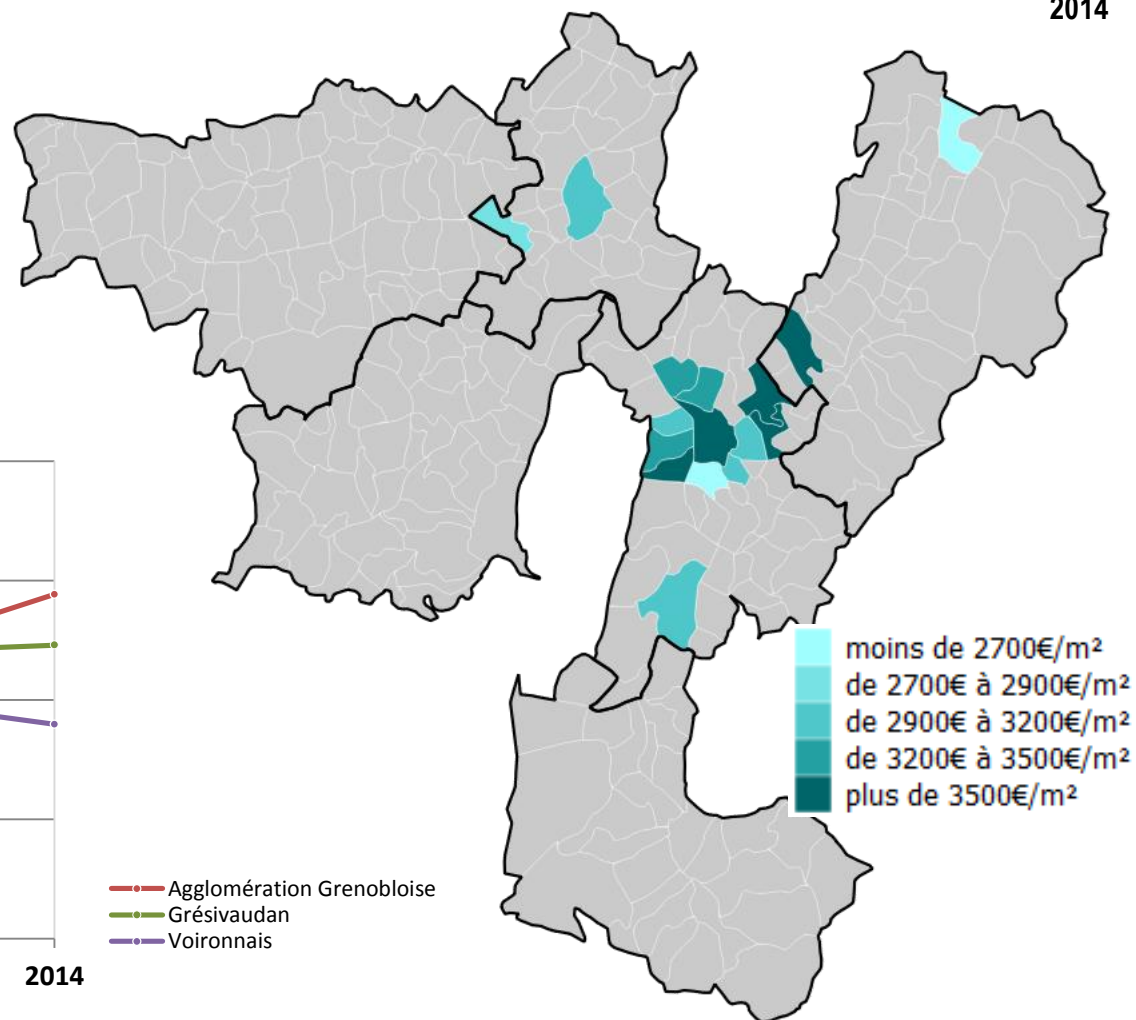
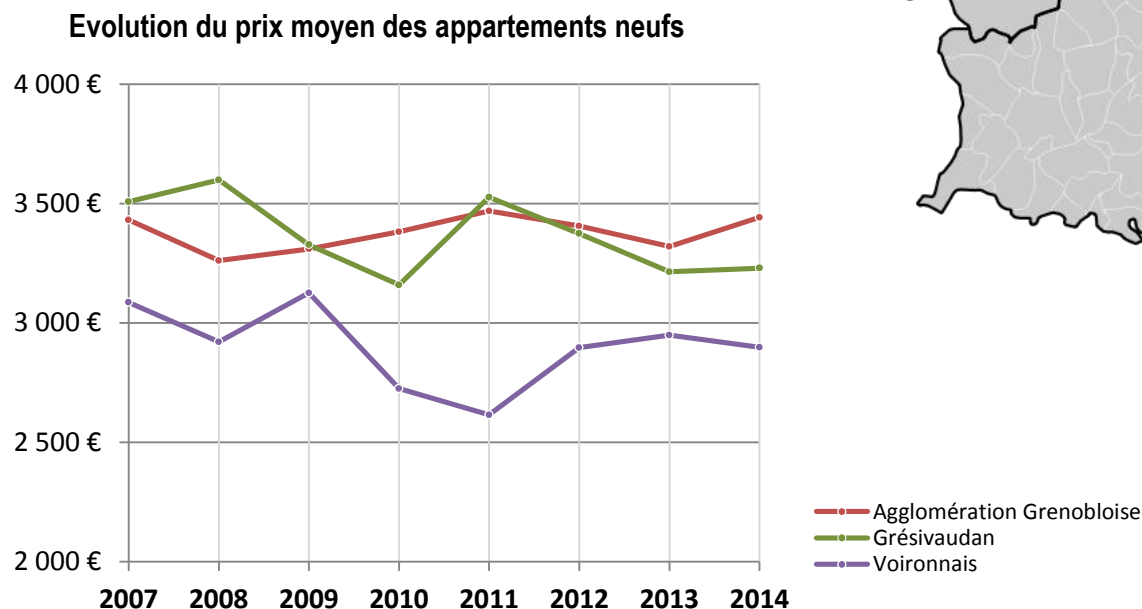
Prix médian des appartements anciens
entre 2012 et 2014



II. Suivi des prix immobiliers et fonciers

>> Le marché du collectif neuf

Prix moyen des appartements neufs en 2014



II. % des logements construits en groupé/intermédiaire/collectif

- Région grenobloise : 3 270 logements construits par an sur la période 2011-2013, dont 62% en collectif

Construction neuve sur la période 2011-2013

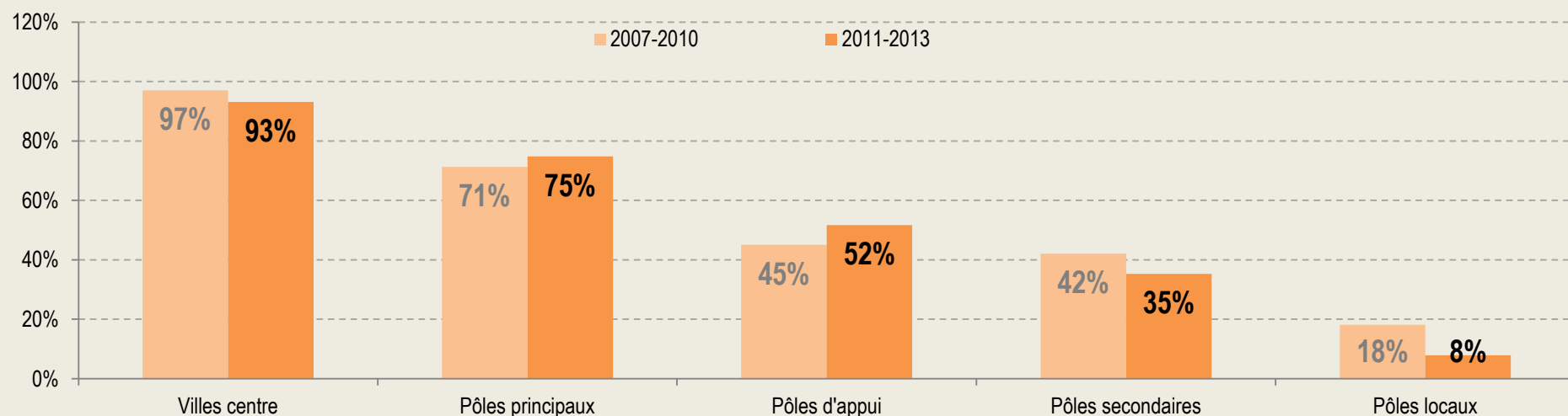
	Agglomération Grenobloise	Bièvre Valloire	Grésivaudan	Sud Grenoblois	Sud Grésivaudan	Trièves	Viroonnais	Total	
								en Nb	en %
Villes centre	1 394				7		248	1 649	17%
Pôles principaux	2 764	276	463	9	97		215	3 824	39%
Pôles d'appui	813	363	677	219	124		191	2 387	24%
Pôles secondaires	343	91	327	29	51	36	44	921	9%
Pôles locaux	26	334	229	56	103	57	217	1 022	10%
Total en Nb	5 340	1 064	1 696	313	382	93	915	9 803	100%
Total en %	54%	11%	17%	3%	4%	1%	9%	100%	

Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2 - Données Provisoires -> Date réelle (2007 à 2013)

II. % des logements construits en groupé/intermédiaire/collectif

- Région grenobloise : 3 270 logements construits par an sur la période 2011-2013, dont 62% en collectif

Région grenobloise
% de collectif dans la construction neuve

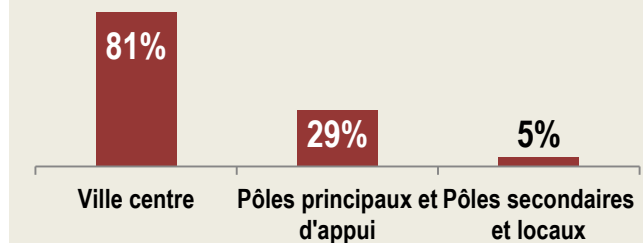


II. % des logements construits en groupé/intermédiaire/collectif

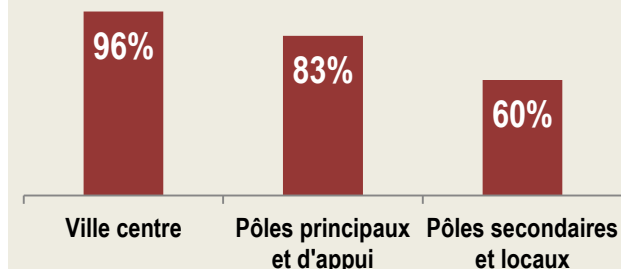
% de collectif dans la construction neuve sur la période 2011-2013

Source : SOeS-DREAL Rhône-Alpes Sit@del2 - Données Provisoires -> Date réelle

Voironnais



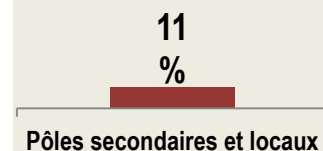
Agglomération grenobloise



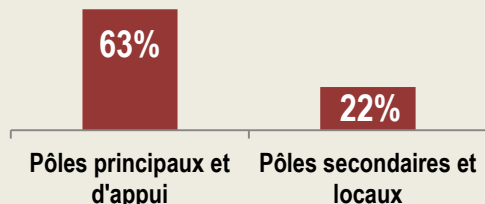
Bièvre-Valloire



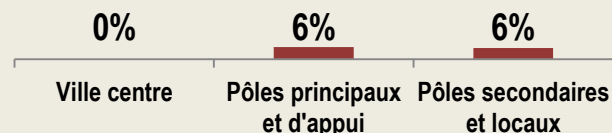
Trièves



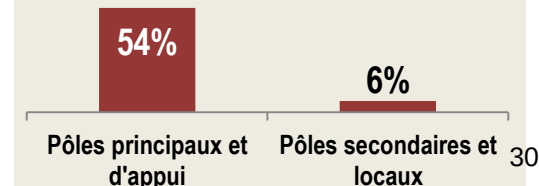
Grésivaudan



Sud Grésivaudan



Sud Grenoblois



II. N° 5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ? (1/2)

Questions complémentaires :

- Comment évolue l'exposition des populations aux risques, nuisances et pollutions ?
- Quelle est l'évolution des sites paysagers remarquables, des points de vues emblématiques du territoire, de la fonction de découverte des territoires par la route identifiés dans le SCoT ?
- Quelle évolution de la sensibilité visuelle dans les aménagements du SCoT ?
- Comment évoluent les coupures vertes et paysagères du SCoT ?
- Qualification de la préservation du patrimoine bâti et touristique ainsi que l'architecture traditionnelle
- Qualification de l'évolution de la banalisation des paysages urbains
- Quelle évolution de la part de végétal en ville ?

Evolution de la part de la population exposée aux dépassements de seuils de qualité de l'air et de nuisances sonores

Suivi des politiques de réduction à la source

Evolution de la prévention de l'exposition des populations aux nuisances sonores et pollutions atmosphériques développées dans le SCoT

Evolution des phénomènes d'ilôts de chaleur urbain : niveau de prise en compte des objectifs SCoT dans des projets d'aménagement tests (indicateur à préciser).

Evolution de la prévention des risques naturels et technologiques :

- estimation de l'évolution de la population soumise à un risque naturel (PPRI, PPR) et technologique (PPRT)
- estimation de l'évolution des modes de gestion des eaux pluviales (à l'air libre et préférentiellement à l'échelle de la parcelle)

II.

Evolution de la part de la population exposée aux dépassements de seuils de qualité de l'air et de nuisances sonores

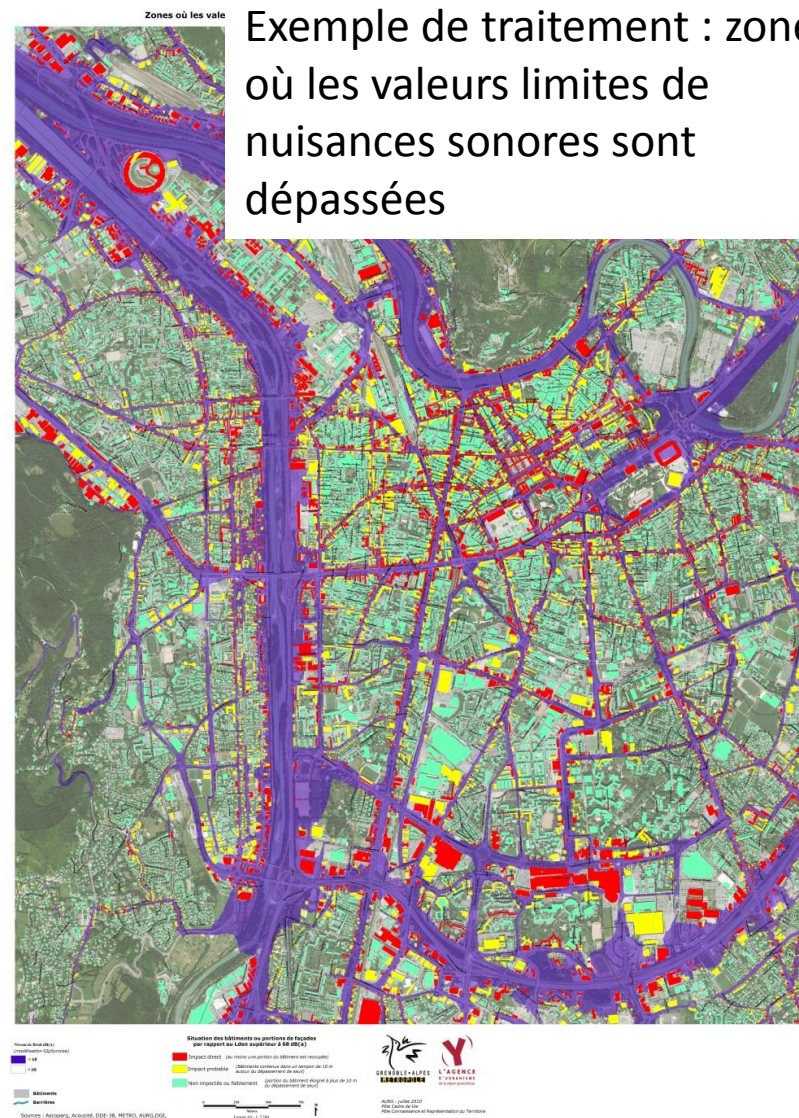
Travail entamé avec la Métropole sur l'exposition de la population à la pollution > à reproduire en partie dans les autres territoires

- 1^{ère} étape : la construction par Air Rhône-Alpes d'une couche unique « multipolluants » : NOx et PM10



- 2^{nde} étape : l'identification des populations exposées, particulièrement les plus sensibles

Exemple de traitement : zones où les valeurs limites de nuisances sonores sont dépassées



II. N°5. Comment évolue la qualité du cadre de vie ? (2/2)

Questions complémentaires :

➤ Comment évolue l'exposition des populations aux risques, nuisances et pollutions ?

➤ Quelle est l'évolution des sites paysagers remarquables, des points de vues emblématiques du territoire, de la fonction de découverte des territoires par la route identifiés dans le SCoT ?

➤ Quelle évolution de la sensibilité visuelle dans les aménagements du SCoT ?

➤ Comment évoluent les coupures vertes et paysagères du SCoT ?

➤ Qualification de la préservation du patrimoine bâti et touristique ainsi que l'architecture traditionnelle

➤ Qualification de l'évolution de la banalisation des paysages urbains

➤ Quelle évolution de la part de végétal en ville ?

- Niveau (dont occupation du sol) et modalités de prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

- **Campagne photographique** (et niveau d'ouverture des points de vue).

- Evolution de la qualité des fronts urbains notamment aux abords des axes de communication et entrées de ville.
- Evolution des « typologies urbaine » (carte DOO).

Taux d'emprise végétale dans les surfaces agglomérées

Vers une campagne photographique sur les sites paysagers d'enjeux majeurs du

SCOT? Sites paysagers d'enjeux majeurs pour la Région Grenobloise

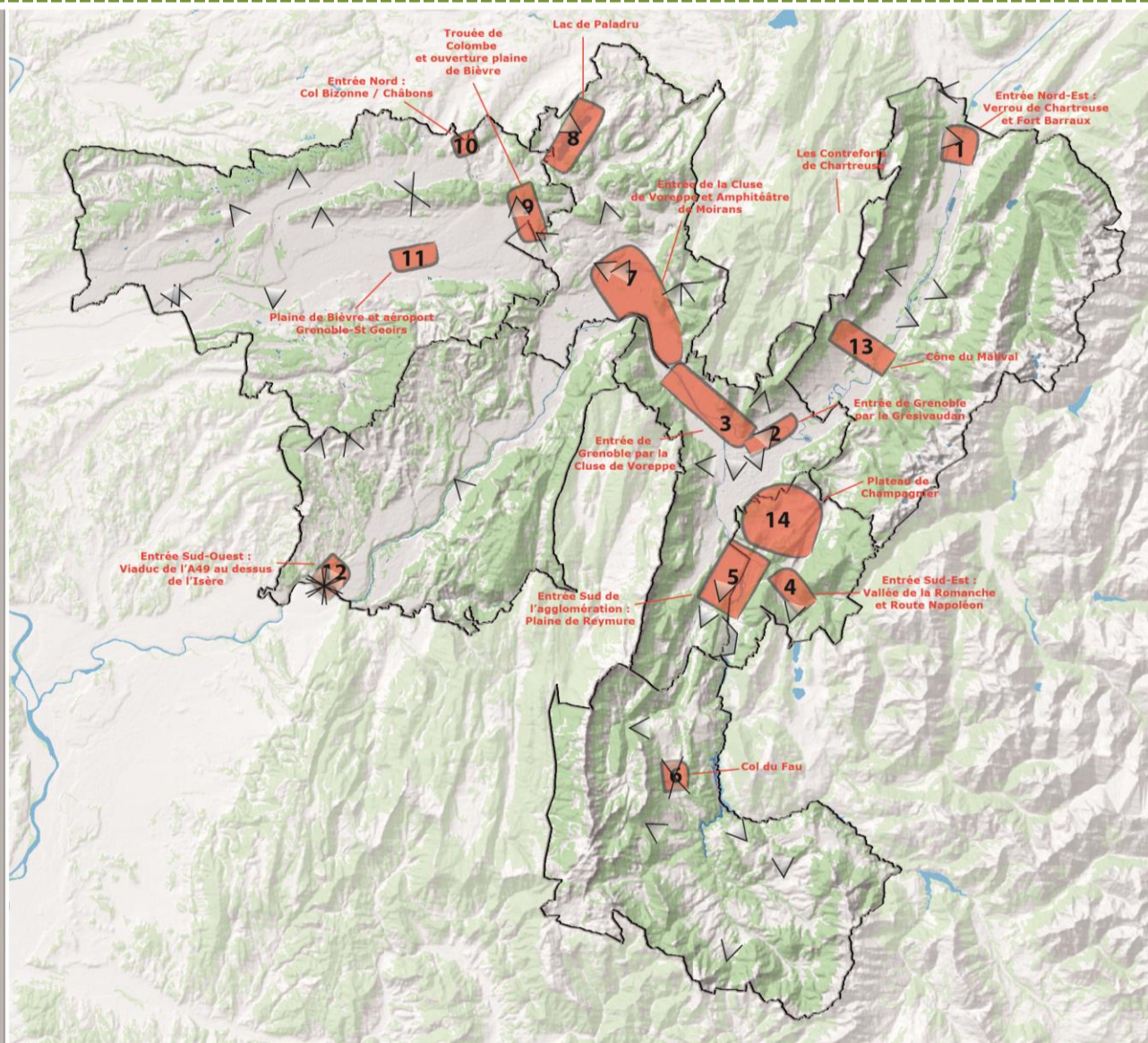
- * Panoramas
- Points de vue
- Sites d'enjeux majeurs pour la RUG

0 10 20 Km



Sources : IGN, CBR, BRGM, IGN, NASA, Union Européenne, CORINE Land Cover 2006

Conception : AURG - Nathalie HENNER
Décembre 2011



II.

Ex. des prises de vues réalisées en 2012 sur les « sites paysagers remarquables » du SCoT

1. Fort Barraux



3. Plaine de Noyarey



4. Vallée de la Romanche



5. Plaine de Reymure



6. Col du Fau



7. Cluse de Voreppe



8. Lac de Paladru



9. Trouée de Colombe



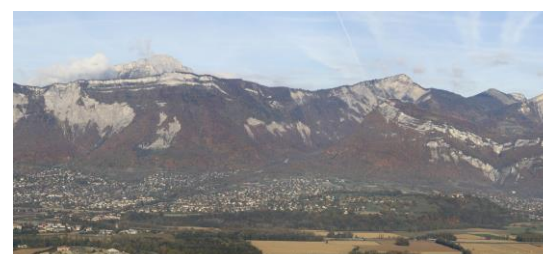
11. Plaine de Bièvre



12. Viaduc A49



13. Cône du Manival



14. Plateau de Champagnier



Photos : David Greffe / AURG

➤ Reprogrammer des prises de vues en 2015, en 2016 pour connaître l'évolution de ces sites ?

II.

Des clichés existent également sur les « unités paysagères singulières » et sur certains « sites d'intérêts paysagers locaux » du SCoT

➤ Reprogrammer des prises de vues en 2015, en 2016 pour connaître l'évolution de ces sites ?

1. Vallée du Bréda
2. Vallée de la Fure
3. Vallée de la Morge
4. Gorges du Crossey
5. Plaine de Bièvre
6. Fôret et vallée du Val d'Ainan
7. Bois de Bavonne
8. Trouée de Colombe
9. Lac de Paladru
10. Cône du Manival
11. Cluse de Voreppe
12. La Sône
13. Gorges de Choranche
14. Site bâti de Beauvoir en Royans
15. Canyon des Ecouges
16. Gorges de Cognin



II.

Des clichés existent également sur des « éléments patrimoniaux » référencés au SCoT

- Des illustrations à compléter sur l'ensemble des éléments patrimoniaux ou touristiques ?
- Un partenariat à monter avec les acteurs du tourisme et du patrimoine ?
- Que veut-on suivre : l'évolution des abords par ex. ?

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Fort Barraux | 14. Château des Allières |
| 2. Château de Miribel | 15. Château de St Egrève |
| 3. Fort du Bourcet | 16. Cuves de Sassenage |
| 4. Château de Bouqueron | 17. Golf de Seyssins |
| 5. L'Hexagone | 18. La Commanderie |
| 6. Musée Hébert | 19. Musée Champollion |
| 7. Tour des templiers | 20. Parc de l'Ovalie |
| 8. Fort de Comboire | 21. Parc du Fiancey |
| 9. Fort du St Eynard | 22. Tour Perret, ... |
| 10. Château de Beauregard | |
| 11. La Casamaure | |
| 12. Bastille les quais | |
| 13. Château de Chaulnes | |

Fort Barraux



Château de Miribel



II. N°6. Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?

Questions complémentaires

➤ **Comment progresse l'artificialisation des sols ?**

Evolution de l'artificialisation du territoire, pondérée par rapport à la population

➤ **Comment évolue la superficie des zones urbanisables ?**

Part des surfaces U et AU des PLU, et part des zones naturelles et agricoles

➤ **Comment évolue la consommation du foncier naturel, forestier et agricole dans la région grenobloise ?**

- Modifications de l'usage des espaces agricoles, forestiers et naturels - taux de transfert.
- Pression sur le marché du foncier agricole : acquéreurs sur le marché de l'espace rural (acquisitions des agriculteurs et des non agriculteurs) et segmentation du marché foncier en surface (marché des loisirs).

➤ **Est-ce que les espaces naturels et agricoles stratégiques sont effectivement protégés de l'urbanisation / de l'artificialisation des sols ?**

Niveau et modalités de prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

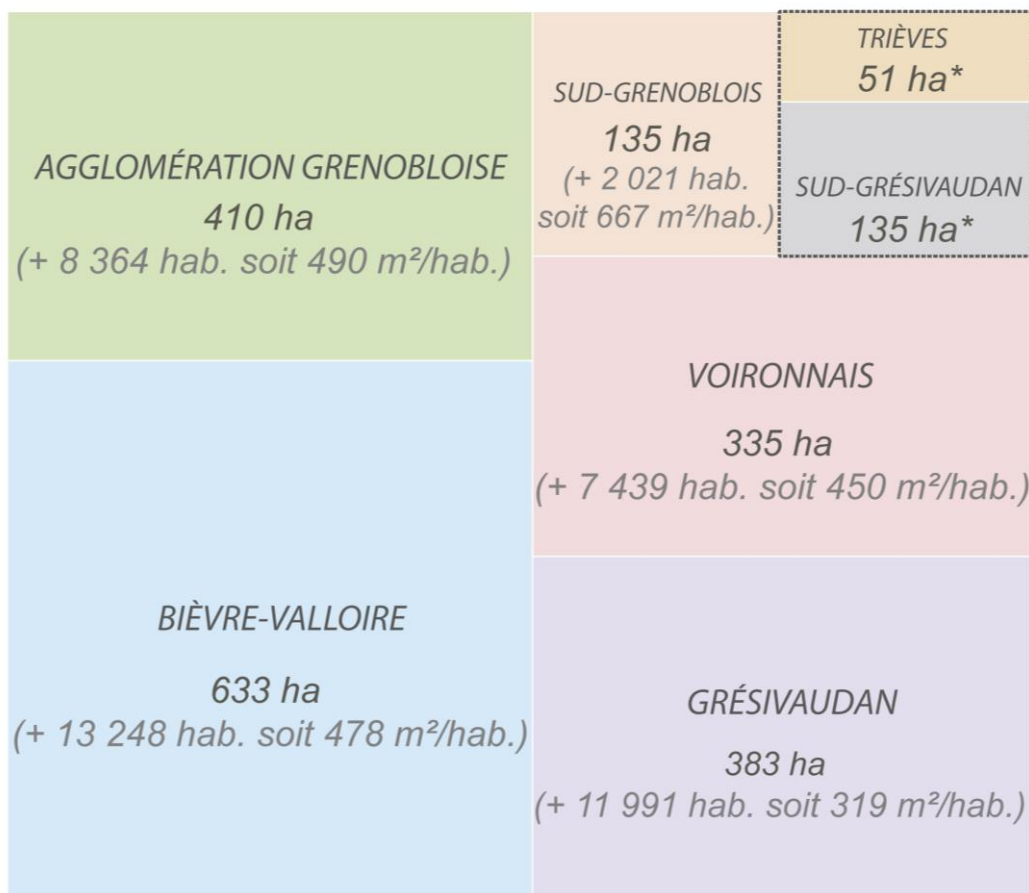
➤ **Comment évolue la dynamique agricole ?**

- Évolution de la part de la SAU dans la surface communale
- Nombre des outils de type PAEN ou ZAP mis en place et superficies concernées

Evolution de l'artificialisation du territoire, pondérée par rapport à la population

Exemple de représentation de cet indicateur sous forme de « treemap »

Consommation d'espace - Évolution Démographique 2000 - 2010



RUG : 1 896 ha (hors Trièves et Sud-Grésivaudan), + 43 063 hab. soit 440 m²/hab

*Consommation d'espace uniquement 2005-2010 pour le Trièves et le Sud-Grésivaudan

Une évolution à la baisse de l'artificialisation des sols

Secteurs	Evolutions annuelles des espaces urbanisés (ha/an)	
	2000-2005	2005-2010
Agglomération Grenobloise	39 ha/an	43 ha/an
Bièvre Valloire	74 ha/an	53 ha/an
Grésivaudan	47 ha/an	30 ha/an
Sud Grenoblois	14 ha/an	13 ha/an
Sud Grésivaudan		17 ha/an
Trièves		10 ha/an
Voironnais	33 ha/an	34 ha/an
RUG	Total : 207 ha *	Total : 200 ha/an
	Moyenne : 41.4 ha/an*	Moyenne : 29 ha/an

* : hors secteur du Trièves et du Sud-Grésivaudan / L'ensemble de ces données référentes (SPOT Thema) utilisées pour le SCoT, sont réactualisées en 2015 et disponibles dès 2016.

II. N°6. Quel est le niveau de réduction de la consommation d'espace naturel et agricole ?

Questions complémentaires

➤ Comment progresse l'artificialisation des sols ?

Evolution de l'artificialisation du territoire, pondérée par rapport à la population

➤ Comment évolue la superficie des zones urbanisables ?

Part des surfaces U et AU des PLU, et part des zones naturelles et agricoles

➤ Comment évolue la consommation du foncier naturel, forestier et agricole dans la région grenobloise ?

- **Modifications de l'usage des espaces agricoles, forestiers et naturels - taux de transfert.**
- **Pression sur le marché du foncier agricole : acquéreurs sur le marché de l'espace rural (acquisitions des agriculteurs et des non agriculteurs) et segmentation du marché foncier en surface (marché des loisirs).**

➤ Est-ce que les espaces naturels et agricoles stratégiques sont effectivement protégés de l'urbanisation / de l'artificialisation des sols ?

Niveau et modalités de prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux.

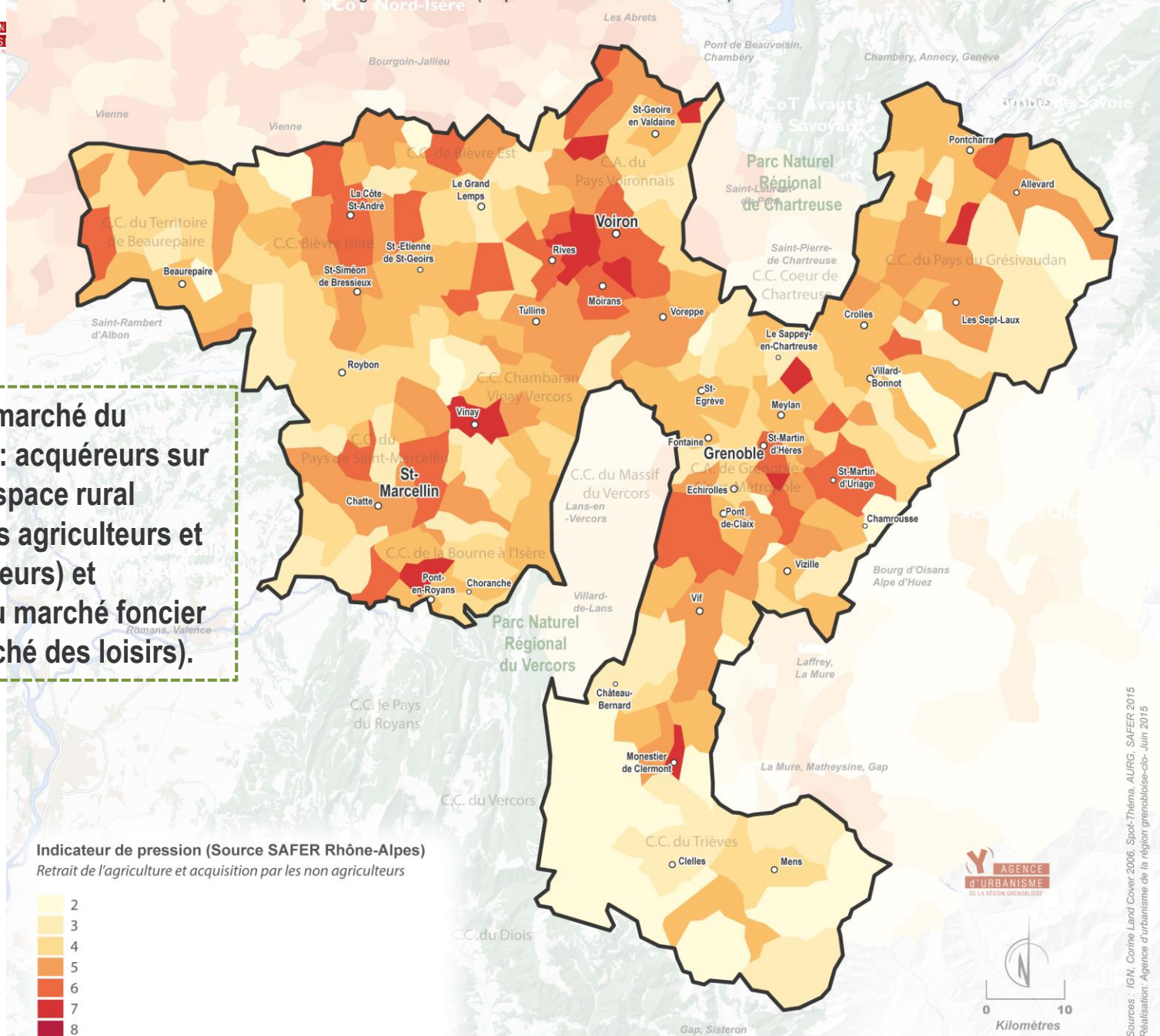
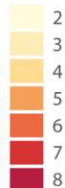
➤ Comment évolue la dynamique agricole ?

- Évolution de la part de la SAU dans la surface communale
- Nombre des outils de type PAEN ou ZAP mis en place et superficies concernées

II.

Pression sur le marché du foncier agricole : acquéreurs sur le marché de l'espace rural (acquisitions des agriculteurs et des non agriculteurs) et segmentation du marché foncier en surface (marché des loisirs).

Indicateur de pression (Source SAFER Rhône-Alpes)
Retrait de l'agriculture et acquisition par les non agriculteurs



II. N°7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?

Questions complémentaires:

➤ Quel est le niveau de respect de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme locaux ? →

➤ Quelle est la dynamique de remise en bon état des corridors écologiques ?

➤ Quelle est l'évolution de la protection des ressources en eau potable ?

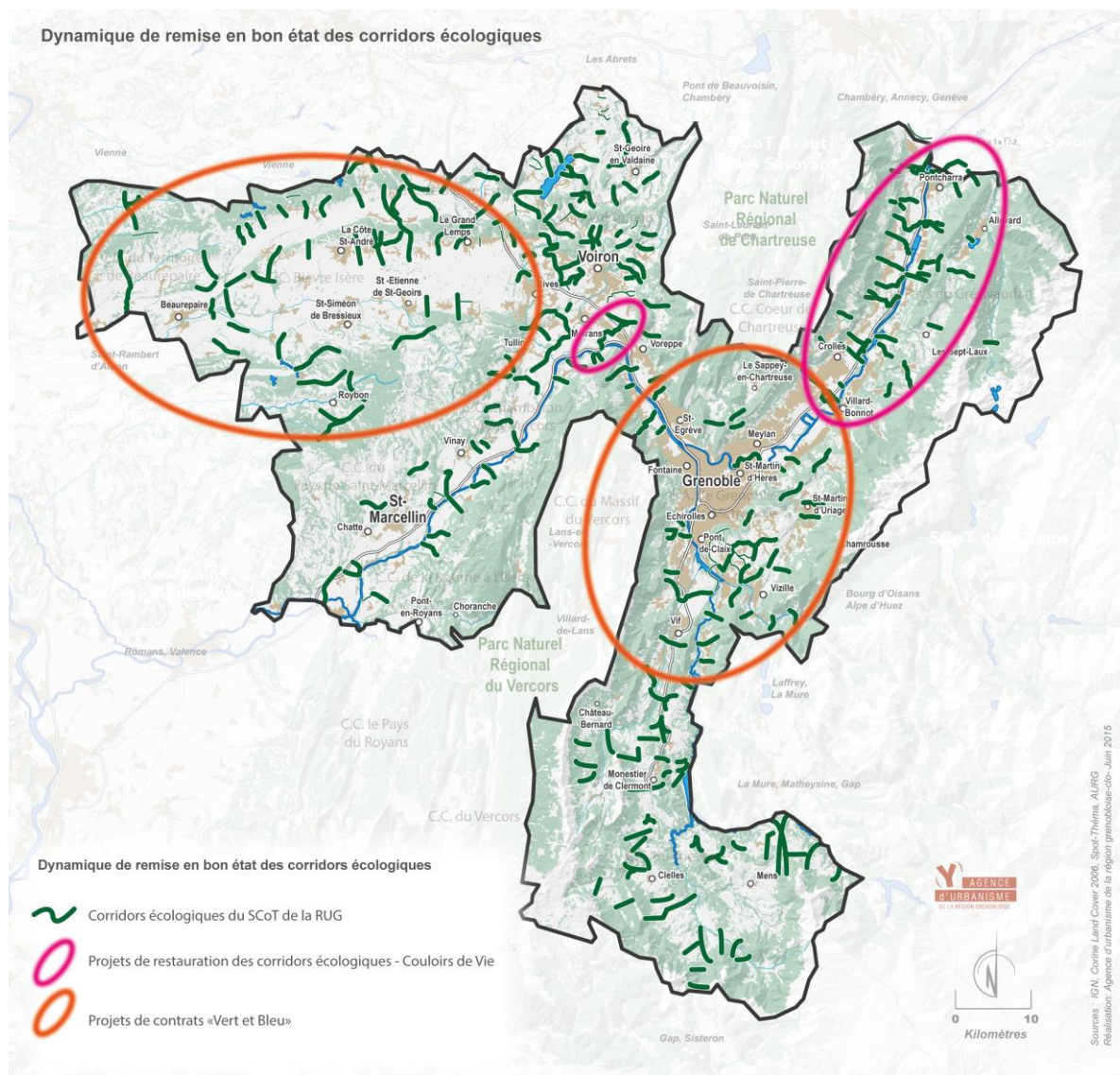
➤ Quelle est l'évolution de la prévention de la pollution ?

➤ Quelles évolutions des capacités d'extraction des carrières pour répondre aux besoins de proximité ?

- Niveau de protection des corridors écologiques, des réservoirs de biodiversité, des RB complémentaires dans les PLU/PLUI.
- Niveau de maintien / confortement de la continuité de la trame bleue et des zones tampons autour des cours d'eau dans les PLU/PLUI, CC.
- Suivi des zones humides (en lien avec l'Etat).
- Suivi du niveau d'incidences des modes développement (développement urbain et choix en matière de prévention de la pollution des milieux) sur les sites Natura 2000 indiqués au DOO.
- Evolution des surfaces d'espaces naturels protégés et gérés.
- Evolution des espèces « indicatrices » ou « emblématiques » (faune et flore) recensées au cours de l'élaboration du SCoT (en lien avec les Bdd LPO, Gentiana et CBNA).
- Qualité des cours d'eau superficiels et des eaux souterraines.

Recensement des projets : couverture spatiale par rapport à la TVB du SCoT.

II. Recensement des projets : couverture spatiale par rapport à la TVB du SCoT.



Le travail de recensement des projets et travaux réalisés est en cours

II. N°7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?

Questions complémentaires :

- Quel est le niveau de respect de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme locaux ?
- Quelle est la dynamique de remise en bon état des corridors écologiques ?
- **Quelle est l'évolution de la protection des ressources en eau potable ?** →
- Quelle est l'évolution de la prévention de la pollution ?
- Quelles évolutions des capacités d'extraction des carrières pour répondre aux besoins de proximité ?

- Evolution des modalités de protection des captages d'eau potable (périmètres de protection sans DUP, périmètres de protection avec DUP...) et leur traduction dans les documents d'urbanisme locaux.
- Evolution de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de la ressource en eau (en fonction de la présence de mg/l de nitrates et de la détection de traces de pesticides). Evolution du nombre de captages prioritaires.
- Evolution de l'estimation du ratio entre le bilan des besoins et les ressources (devant prendre en compte le cumul d'un étiage sévère et des consommations de pointes) : évolution des secteurs déficitaires vis-à-vis de leurs ressources en eau.
- Evolution de la consommation d'eau par habitant et par type d'activité.
- Suivi de la mise en œuvre du plan de sécurisation des réseaux d'eau potable intégré au DOO du SCoT.

II. N°7. Quel est le niveau de préservation et de valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces ?

Questions complémentaires :

- Quel est le niveau de respect de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme locaux ?
- Quelle est la dynamique de remise en bon état des corridors écologiques ?
- Quelle est l'évolution de la protection des ressources en eau potable ?
- **Quelle est l'évolution de la prévention de la pollution ?**
- **Quelles évolutions des capacités d'extraction des carrières pour répondre aux besoins de proximité ?**

- Evolution de la structuration intercommunales des eaux usées et des raccordements des communes aux stations traitement des eaux usées.
- Estimation de cohérence entre la justification des capacités à assainir les eaux usées dans le respect des obligations réglementaires de performances et le développement des collectivités locales.

- Evolutions des capacités d'extraction.
- Evolution de la demande (théorique).
- Estimation de l'évolution des réserves.

3. Définition d'une feuille de route et calendrier

I. Quelle organisation des Commissions

II. Quels livrables ?

I. Organisation des Commissions

- **Périodicité** : 2 par an... selon besoin d'éclairage des questions posées par les territoires.
- **Calendrier et sujets abordés** : 3 ans pour traiter l'ensemble des questions évaluatives :
 - ✓ En 2015 :
 - 1 commission de lancement : 18 juin
 - Attractivité : octobre
 - ✓ En 2016 :
 - Foncier - consommation d'espace Intensification de l'aménagement : janvier
 - Besoins en habitat et mixité sociale : juin
 - Equilibre des territoires : habitat – emploi – déplacement : octobre
 - ✓ En 2017 :
 - Cadre de vie
 - Valorisation des ressources naturelles et de leurs espaces
- **Leviers de la Commission** si des écarts importants sont constatés =>
 - ✓ remontées vers Comité syndical,
 - ✓ travail avec les différentes Commissions thématiques du SCoT et, selon les besoins avec les autres PPA (Etat, Département...).

II. Quels livrables voudrait-on ?

- **L'organisation de 2 temps forts ou forums pour réunir les acteurs largement autour du suivi de la mise en œuvre du SCoT :**
 - en 2017 : restituer les constats développés au fur et à mesure des commissions aboutissant à un « document de bilan intermédiaire ».
 - en 2019 : préparer le bilan de la mise en œuvre du SCoT à 6 ans.

- **Des publications éclairant la mise en œuvre du SCoT sur le terrain (« Les fiches de l'évaluation du SCoT »)**
 - **Analyser les évolutions des territoires** questions par question en fonction du calendrier proposé >> mission AURG :
 - ✓ Analyses indirectes : « toile de fond »
 - ✓ Analyses directes : raisons des évolutions
 - **Retracer l'analyse de la compatibilité avec le SCoT** des documents de planification des collectivités (PLU/PLUi, PDU, PLH...) : reste à préciser.
 - **Capitaliser les expériences des collectivités et « données terrain »** : reste à organiser.